Les romans chinois écrits dès le septième siècle sont tantôt en prose, tantôt en vers. Il ont pour base un sujet historique. Sur cette trame, l'imagination brode tous ses caprices. Notez que dans ce pays de mandarins, où toutes les distinctions, toutes les « places » sont au plus lettré, tous les romanciers ont gardé l'anonyme. Pourquoi n'ont-ils pas recherché, en se faisant connaître les grands et menus profils de la gloire littéraire ? Il est impossible de le savoir, ces écrivains ayant négligé — par un oubli qui serait sévèrement jugé aujourd'hui — de nous décrire minutieusement les états d'âme successifs qui présidaient à leur production littéraire.

Parmi ces romans, — les plus célèbres — citons les six *Tsai-Tsé* ou les *Hommes de talent*. Le premier a trait à la guerre des trois royaumes ; il fourmille d'épisodes et de détails que l'histoire officielle avait laissés dans l'ombre, un peu comme la série des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, met en lumière des complots inouïs et des aventures merveilleuses, que l'enseignement de nos facultés et de nos collèges traite par prétérition.

Un deuxième, «Tsai-Tsé », prend pour thème les aventures des héros de la dynastie des Sung. Un troisième, en vers, à pour titre *Si-Siang-Ki* ou le *Pavillon occidental*. Il marque une date dans l'histoire de la littérature romanesque en Chine : c'est le premier roman d'amour qu'on y connaisse.

Il nous reste deux romans à citer : *Houn-Léon Moang* ou le *Rêve dans le pavillon rouge* et *Tao-Houa-Chang* ou *Eventails à fleurs de pêcher*. L'un est en prose : c'est un roman de mœurs; il dépeint la vie d'une grande famille de Pékin. Il est un peu long : soixante volumes. Jamais un éditeur français n'en commandera la traduction. — L'autre roman, en vers, a pour sujet l'affection d'un lettré, à la fin de la dynastie des Ning, pour une femme, dont la guerre l'avait séparé.

Tous ces romans restent, en Chine, les plus estimés et les plus lus; il y a, néanmoins, des œuvres plus modernes, qui se ressemblent toutes, quant au fond. C'est toujours la famille d'un fonctionnaire, qui après avoir fait beaucoup de bien, a été récompensée par la naissance d'un garçon que lui a accordé la Providence.

Le garçon grandi, reçu aux examens, s'éprend d'une jeune fille. Des obstacles surgissent ; tantôt la famille de la jeune fille s'oppose au mariage ; tantôt un haut fonctionnaire veut obliger le jeune homme à devenir son gendre ; tantôt encore, la guerre ou une révolution sépare les amoureux. Tout le roman est là, dans l'exposition des sentiments de tristesse et de poétique tendresse que la séparation inspire et avive aux cœurs des deux jeunes gens. La conclusion est, généralement, au gré des âmes sensibles : un mariage est l'heureux épilogue de toutes les épreuves infligées par la Providence à l'amour constant.

LES ENSEIGNES D'ANTAN

Le vrai curieux ne néglige aucun détail lorsqu'il s'agit de pénétrer dans les mœurs d'autrefois

Larousse, dans son *Dictionnaire universel*, regrette qu'il n'existe pas une histoire des enseignes, dans laquelle on trouverait peut-être un reflet intéressant des mœurs et des coutumes des peuples.

Les Romains avaient pour enseignes des bas-relief, et parfois un tableau peint à la cire, qui chez les cabaretiers représentaient généralement deux hommes portant une amphore.

L'époque la plus riche en enseignes fut le moyen âge. Les maisons n'étant pas numérotées, on prenait comme point de repaire telle ou telle maison enseignée à l'« Epée de Bois », au « Croissant », à l'« Eperon », à la « Croix blanche », etc.

C'étaient généralement des auberges ou des cabarets. Au XVIe siècle on commença de soumettre les enseignes à la réglementation. C'était le temps où, parmi les enseignes parfois indécentes, on voyait boutique un gant rouge énorme, l'armurier un guerrier cuirassé, le cordonnier une chaussure gigantesque.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle on mit une prétention à l'esprit dans ce genre d'exhibitions. A Paris on vit des enseignes :

« A la Roupie » (une roue et une pie). « A la Vieille science » (une vieille sciant une anse). « A l'Episcié » (un épiscié). « Au Saint-Jean-Baptiste» (un singe en batiste, orné d'un col et de manchettes).

On cite un cordonnier de la rue Saint-Jacques — à Paris — qui avait pour enseigne un tableau représentant un passant étendant la main droite sur une paire de chaussures neuves, tandis que la main gauche essayait de s'emparer d'une pie grasse qui fuyait sous la table. Au dessus on lisait : « Si tu prends les souliers, laisse au moins là mon oie (*monnoie*).

Ailleurs on voyait l'« Ane qui joue de la vieille ». le « chat qui pelotte », la Chèvre qui danse », la « Truie qui file », le « Veau qui tette ».

Une enseigne qui fut longtemps en vogue fut celle du «Signe de la Croix». Elle remontait au temps de la Ligue, et représentait à l'origine un cygne dont le cou s'enlaçait autour d'une croix.

Les aubergistes eurent pendant longtemps une préférence pour le «Lion d'or», la «Cigogne » et le « Cheval blanc». Le lion d'or représentait au début un voyageur endormi : «Au lit on dort». Mais on finit par adopter l'effigie de l'animal, la patte droite posée sur une boule.

Les grands noms et les grands succès trouvaient aussi leurs reflets dans ces enseignes : « A Louis XIV, à Molière, à Colbert, à Richelieu, au Grand Cardinal, au Figaro » ; — Il y eut à Bruxelles, il y a quelques années l'enseigne de « Gavroche », en mémoire des *Misérables*, sur une maison qu'habita Vitor Hugo à la Grand'Place,

Des peintres illustres, Géricault, Hogarth, Watteau, Horace Vernet peignirent des enseignes. Jadis à Bruxelles chez un épicier, il y en eut une dont l'auteur était Adolphe Dillens.

On cite un certain nombre d'enseignes comiques qui eurent quelque célébrité.

Celle d'un coiffeur qui exposait cinq chevelures sous l'invocation de «Saint-Ignace. »

Celle d'une marchande de poissons qui prit pour enseigne un poisson dans un soulier, avec ces mots : « A la marée chaussée. »

Celle d'un boutiquier du Palais-Royal qui écrivit sur sa porte : « Clysopompes fonctionnant seuls sans garantie du gouvernement. »

Celle d'un marchand de tabac qui en 1848, avait fait peindre sur sa vitrine les mots : « Liberté, égalité, fraternité », avec cette légende : « Aux trois blagues ».

Celle d'un bottier de Toulon qui s'appelait Lemeilleur, et qui avait mis sur son écriteau : « Le meilleur bottier de Toulon». Ses confrères lui firent un procès en vue de faire placer une virgule entre « meilleur et « bottier »,

Celle d'un marchand de fleurs : « Aux amateurs de la botte à nique ».

Celle d'un aubergiste qui avait écrit sur la porte de son écurie : « Honni soit qui mal y panse »..

Celle d'un cuisinier nommé Traitre, qui, en 1814 après la capitulation de Paris, écrivit sur son restaurant : « Au Duc de Raguse, Traitre, restaurateur. »

Celle d'un pâtissier qui sous le règne de Louis-Philippe avait mis sur son enseigne : « Leroy fait brioches. «

Celle d'un établissement de bains : « Bains à 4 sous pour dames à fond de bois. »

Celle du perruquier du temps de Louis XVIII qui, voulant ménager tous les partis, avait écrit sur sa boutique : « Ici l'on fait la queue aux idées des personnes. »

Celle du garde-champêtre-éclusier, tenant un cabaret sur la porte duquel on lisait :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Cette autre enseigne : « *O deus amen* », ce qui voulait dire : « Aux Deux Amants ».

A Strasbourg, près de l'école de droit, une brasserie sur laquelle on voyait un éléphant debout, avec cette légende : « A l'éléphe en droit », ce qui grâce à la prononciation alsacienne, faisait « l'élève en droit ».

Enfin, l'enseigne du marchand de vin facétieux, établi vis-à-vis du cimetière du Père-Lachaise, et qui avait mis sur sa façade ces mots : « Ici l'on est mieux qu'en face ».

ÉTRENNES INCOMPARABLES

Mes plus charmants cadeaux, mes plus belles étrennes
Ont été ces jolis, ces élégants coffrets
Où dorment trois savons au parfum doux et frais,
Trois CONGO vêtus d'or, savons dignes des reines....
Quelle suave odeur et quel divin nectar !
C'est la perfection, le dernier mot de l'art !
Une Roubaisienne émerveillée, à l'inventeur du Congo. 50404d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'UNION DES ACHATS, dont nous avons, à diverses reprises, entretenu nos lecteurs, va commencer à fonctionner lundi prochain ; c'est ce jour-là, en effet, qu'elle mettra en vente ses premiers bons.

On trouvera plus loin une notice complète rappelant les ingénieuses combinaisons offertes au public par cette intéressante Institution.

L'idée est neuve, elle est hardie ; ses conséquences peuvent être considérables, et c'est bien dans le centre le plus américain de France qu'elle devait être appliquée d'abord.

Le *Journal de Roubaix* a voulu, lui aussi, en faire bénéficier ses lecteurs ; nous dirons lundi matin quelle surprise nous allons offrir, pour leurs étrennes, à tous ceux — aux ménagères surtout — qui reçoivent chaque jour notre feuille.

L'« Union artistique et littéraire » organise, pour le dimanche 31 janvier, un concert qui aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville et dont le programme sera une véritable attraction. Le but poursuivi par la société est de secourir les artistes qui seraient dans le besoin, de récompenser les élèves des écoles académiques de Roubaix-Tourcoing et d'aider les artistes qui, faute de ressources, ne pourraient achever leurs études.

Le concert sera suivi d'une magnifique tombola M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, plusieurs notabilités de Roubaix et de Tourcoing, les peintres, les graveurs et les dessinateurs ont envoyé des lots superbes que le public sera admis à voir aujourd'hui dimanche, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. L'exposition se fera dans un local attenant à l'hôtel Ferraille, où a été précédemment installé le Cosmorama. L'entrée est absolument gratuite. Nul doute que tous nos concitoyens ne se rendent à cette exposition qui renferme de charmantes choses d'art.

Des listes vont être mises en circulation. Le prix des billets de la tombola est fixé à un franc; celui des places numérotées à 5 francs, les non-numérotées à 2 francs.

Tout cachet de 5 francs donnera droit à un billet de la tombola.

Notons en passant que la salle d'exposition est ornée de plantes magnifiques sortant des serres de M. Willem horticulteur. M. Rohard, Grande-Rue, a été chargé de la décoration et de l'encadrement des gravures. Le public trouvera dans la salle des cartes pour le concert et des billets de tombola.

Il n'est question en ce moment, dans le quartier de la Vigne, que d'une affaire sur laquelle la lumière n'est pas encore faite. L'impartialité nous oblige à mettre nos lecteurs au courant des différentes versions qui circulent à ce sujet.

Vendredi, vers dix heures du soir, les agents Platevoet et Daudremme entendirent des cris du côté du quai de la Vigne : ils apprirent que la femme de M Jean-Baptiste Desbouvrie, l'hirondelliste militaire bien connu, venait d'être grièvement brûlée par une lampe à pétrole. Les brûlures couvraient toute la tête et une partie du corps. Le docteur Ballenghien, appelé en toute hâte, les jugea de la dernière gravité et fit admettre la blessée à l'Hôtel-Dieu. Que s'était-il passé ? Les voisins et M. Desbouvrie lui-même, prétendent que Mme Desbouvrie voulait monter au premier étage avec une lampe à pétrole ; le mari s'y opposait. La femme voulut passer outre ; c'est alors que la lampe, qu'elle tenait élevée au-dessus d'elle, lui glissa des mains ; le liquide enflammé se répandit sur elle. M. Desbouvrie lui-même reçut quelques éclaboussures qui le brûlèrent aux mains et au visage.

De leur côté, les agents prétendent que M. Desbouvrie aurait, dans un moment d'emportement, jeté la lampe à la tête de sa femme. La blessée elle-même, bien que parlant très difficilement, déclare que les faits se sont passés comme les agents les racontent. Qu'y a-t-il de vrai dans cette affaire? c'est ce que l'enquête menée par M. Chauveau, le nouveau commissaire de police de la rue St-Joseph nous apprendra. Devant les déclarations de la victime, M. Desbouvrie a été conduit au poste dans la nuit, et ce n'est que le lendemain qu'il a été remis en liberté. L'état de Mme Desbouvrie est très grave : l'aspect de la figure est horrible à voir. Les derniers sacrements lui ont été administrés samedi soir. et l'on craint un dénouement fatal. Cette affaire a produit une très vive émotion dans toute la ville.

Une importante dénonciation. — Sous ce titre, nous avons dit hier qu'une femme de la rue de Lille avait dénoncé son mari comme l'auteur d'un assassinat commis, il y a cinq ans, sur un garçon de recettes attaché à une brasserie des environs de Roubaix.

Le garçon de recettes, nommé Léon Lebrun, et âgé de 52 ans, était employé à la brasserie Leclercq-Taffin, et demeurait à Flers, rue de Lannoy. Le 23 mars 1885, on retirait son cadavre du canal de Roubaix, au pont de Canteleu.

M. Lebrun ne portait aucune trace de violence et on ne savait si l'on devait croire à un crime ou à un accident. Il était parti du Pont du Brucq le 2 mars pour opérer des encaissements à Lille et depuis on avait perdu sa trace!

Le mari accusé d'avoir tué M. Lebrun se nomme Léon Dekens; il est séparé de sa femme qui se nomme Marie Debacker.

Dekens et sa femme avaient longtemps tenu un estaminet, à l'extrémité de la rue de Lille.

Ils ont été tous deux longuement interrogés samedi.

Refuge de nuit. — Les jeunes gens du *Choral Nadaud* organisent, pour le dimanche, 18 courant, à cinq heures du soir, un très joli concert au bénéfice de l'œuvre du Refuge de Nuit : nous en publierons ultérieurement le programme. Une tombola suivra le concert : les personnes qui voudraient l'enrichir par des lots sont priées de les adresser soit à M. Henri Buisine, soit à M. Julien Chatteleyn.

— Voici les professions des hommes qui ont été recueillis hier au Refuge de nuit :

2 journaliers, 1 maçon, 3 tisserands, 1 frappeur, 1 ébarbeur, 1 fileur, 2 tourneurs en fer, 1 mouleur, 2 peintres, 1 boucher, 1 marinier.

— Messieurs les membres du Comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, lundi prochain, 5 janvier, à 5 heures du soir, au siège, rue Sébastopol, 43.

L'œuvre a reçu de la société la Clique-Boule, la somme de 25 francs. Nous apprenons aussi que la maison Amédée Prouvost et Cie, a fait remettre 200 francs.

Mise en recouvrement du rôle supplémentaire des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, canton pour l'année 1891. — Le Maire de la ville de Roubaix, donne avis que ledit Rôle, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour.

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui seraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

Recensement des chevaux et des pigeons-voyageurs. — Vingt à trente propriétaires de chevaux et de pigeons-voyageurs vont se voir l'objet de poursuites judiciaires, pour n'avoir pas effectué à la mairie, dans le mois de décembre dernier, la déclaration prescrite par la loi sur les réquisitions militaires.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 20 au 31 décembre, il a été vendu à Roubaix, 5,087 kilogrammes de poisson.

Un accident, rue du Collège. — Un balayeur, employé dans le peignage mécanique de MM. Amédée Prouvost, rue du Collège, a été victime, samedi matin, d'un accident. Il plaça par mégarde, dans un moment d'inattention, la main gauche sur les cardes d'un metier qui, presqu'aussitôt, se mit en mouvement. Les doigts furent pris dans l'engrenage, et les chairs de la main furent arrachées jusqu'au poignet, les os étant à nu. Le malheureux poussa un cri terrible; on arrêta le métier et l'on courut chercher un médecin qui, après un premier pansement, fit admettre d'urgence le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Cet homme est âgé de 23 ans et habite la rue de Tourcoing. Il est marié, père de famille et se nomme Jean-Baptiste Desarmont. La désarticulation des os a dû être pratiquée, mais l'état du blessé est relativement satisfaisant.

Une agression rue de Ma Campagne. — M. Henri Duriez sortait paisiblement, samedi soir, de l'estaminet de la *Ville de Paris*, rue de Ma Campagne quand il fut attaqué par quatre individus qui l'avaient poussé dans le cabaret. L'un des agresseurs lui asséna un coup de casse-tête qui faillit lui crever l'œil droit. M. Duriez appela au secours ; les agresseurs prirent la fuite et le cabaretier transporta le blessé chez lui. L'un de ces individus est connu ; il est activement recherché.

Le bruit a couru qu'un vol de 15.000 francs avait été commis à Launoy, par un employé de commerce. Renseignements pris, l'affaire n'a pas eu lieu à Lannoy, mais à Roubaix, et se borne à très peu de chose. Un employé est parti, sans mettre sa caisse en ordre, et il est revenu à son poste : une légère erreur a été constatée dans la tenue de ses comptes, mais la famille s'est offerte à rembourser le montant du déficit, s'il en existait un.

Un vol rue du Tilleul. — Les vols commis sur les voitures, en pleine rue, deviennent de plus en plus fréquents. Un des voleurs a été pincé vendredi soir en flagrant délit, par les agents Catteau et Dubois, au moment où il dévalisait la voiture de M. Lefebvre, boulanger. C'est un garçon de 27 ans, nommé Thomas Venalle. Au poste de police on s'est aperçu que son nom figurait sur la liste des expulsés de France. Cet individu a été conduit à Lille, samedi après-midi.

Une servante voleuse. — Il y a quelques jours un vol assez important de bijoux, effets, linge, etc., était commis chez M. C..., rue de la Gare. Le signalement des objets volés fut communiqué à la police. Vendredi soir, l'agent de sûreté Cuvelier rencontra dans un estaminet de la rue de la Gare, une jeune servante, d'une vingtaine d'années, nommée Françoise Fontaine, qui portait un corsage ressemblant étonnamment à celui qui avait été enlevé chez M. C.. Il la pria de le suivre au poste du 1er arrondissement La servante s'indigna, mais elle fut fouillée et trouvée nantie d'une montre et de différents objets dont la provenance n'était pas douteuse. Elle a été arrêtée et conduite à la prison de Lille.

Les accidents de la rue. — Un domestique de ferme, M. Liévin Nostelart est tombé samedi matin, sur le trottoir de la rue des Halles. Dans sa chute, M. Nostelart s'est démis le pied gauche. Relevé par des passants, il a été transporté dans un estaminet voisin où il a reçu des soins empressés. Il a été ensuite reconduit en voiture chez lui, aux Trois-Ponts.

— Vendredi, un ouvrier fileur, M. Pierre Delapine, âgé de cinquante-deux ans, rentrait chez lui, rue Decrême, lorsqu'en traversant la rue de Bavay, il heurta la bordure du trottoir et tomba. Il s'est fracturé la jambe droite, et a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— En passant rue Drouot samedi matin, un tisserand, âge de 36 ans, M. Adolphe Galand, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est brisé le pied droit. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Une fausse nouvelle. — Le bruit a couru, dans la journée de samedi, qu'un homme avait été grièvement blessé par une *ensouple*, dans l'établissement de MM. Vanoutryve et Cie, boulevard d'Armentières. On ajoutait que, de retour chez lui au Blanc Seau, à Tourcoing, l'ouvrier était mort des suites de ses blessures. Cette nouvelle, est, paraît-il, inexacte. Tout se borne à une chute dans un corridor. L'ouvrier, qui se nomme Louis Helbecq, a reçu à la jambe des contusions d'ailleurs sans gravité, qui nécessiteront un repos de plusieurs jours.

Les épaves. — Un habitant de la rue de Soubise, M. Louis Morel, a trouvé sur la voie publique un jersey qu'il a déposé au bureau du commissariat central de police.

Croix. — M. le docteur Staes-Brame, qui habitait Croix, il y a quelques années, assistait, hier matin, à Lille, aux funérailles de M. Charles.

Le convoi venait à peine de se mettre en route qu'il glissa dans la rue Nationale et tomba. Lorsqu'on le releva, il avait un bras fracturé. Il fut immédiatement reconduit en voiture chez lui.

— Un ouvrier de Croix, Adolphe V..., a été arrêté hier, comme impliqué dans une affaire de mœurs.

Leers. — Un jeune homme de la classe 1889, en garnison à Béthune, au 73e de ligne, M. Eloi Picavet, était revenu à l'occasion de la nouvelle année, en permission de 48 heures.

Vendredi, il était dans son jardin occupé à tirer des moineaux, lorsque par suite d'un faux pas, il trébucha; le chien du fusil, dont il était armé, s'étant abattu, le jeune homme reçut la charge dans la main et eut l'index emporté.

M. Triboux, doct ur, lui a donné des soins.

Tous nos abonnés et tous nos acheteurs au numéro ont droit à notre prime d'Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de Médecine. Envoi 50 bouteilles contre mandat poste de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Port en sus. 10

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boite contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page.*)

Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

4 JANVIER 1780. — Ordonnance rendue par le Magistrat de Roubaix, dans le but de favoriser le commerce local et notamment le marché aux grains. — « Nous, lieutenant-bailli et magistrat de Roubaix, voulant encourager et augmenter le marché au blé dudit lieu, avons arrêté que les grains nécessaires pour la consommation des orphelins et pauvres de cette communauté seront achetés au marché de Roubaix; en conséquence prions et requérons toutes les personnes chargées de nos ordres de se conformer au présent arrêté pour l'achat des blés susdits. » (*Archives de Roubaix*, B B. 6, f° 22).

TOURCOING

Elections sénatoriales. — M. Dron, député, est rentré samedi soir à Tourcoing, pour assister à une réunion des délégués sénatoriaux qui s'est tenue à 8 heures du soir à l'Hôtel-de-Ville.

Les funérailles de M. Charles Delescluse, chef de la comptabilité de la Mairie, ont eu lieu, en l'église St-Christophe, samedi, à 9 heures 1/2. Rarement on a vu une pareille affluence de parents et d'amis venir donner un témoignage de douloureuse sympathie à une honorable famille si cruellement éprouvée.

La plupart des conseillers municipaux étaient présents. L'offrande a duré jusqu'à la fin du service.

On remarquait de superbes couronnes, souvenirs de parents, de collègues et d'amis. Quatre employés de l'Hôtel-de-Ville tenaient les coins du poêle. Le deuil était conduit par le père et les frères du regretté défunt.

Un homme tué par le tramway à Mouveaux. — Les gendarmes se sont rendus, samedi après-midi, pour constater la mort d'un vieillard, écrasé par le car à vapeur de Lille à Tourcoing. Cet homme, un mendiant, sortait de chez lui pour faire sa tournée du samedi dans la commune. Sa vue n'étant plus trop bonne, il buta sur un tas de sable et alla tomber sous les roues du tramway qui passait à ce moment. La mort a été instantanée.

L'incendie du Brun-Pain. — *Nouveaux détails.* — L'incendie, qui a détruit en partie la maison habitée par M. Félix Bucquoy, au Brun-Pain, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, a été occasionné par un défaut de construction de la cheminée ; une étincelle a communiqué le feu à des copeaux placés dans le grenier servant d'atelier de menuiserie au locataire. On cite comme s'étant tout particulièrement dévoués MM. Alphonse Delmotte, maréchal ferrant, Lequenne-Montagne, cabaretier, et Bruno-Vaneste, ouvrier mécanicien, qui a le premier vu le feu et a donné l'alarme.

L'accident du chemin de fer. — Nous apprenons que l'état d'Emile Perck, cantonnier au chemin de fer du Nord, la victime du terrible accident du 1er janvier, a gravement empiré.

On croit qu'il faudra faire l'amputation du pied gauche; mais le blessé est si faible qu'on a des craintes qu'il ne puisse supporter l'opération.

Bibliothèque populaire. — La bibliothèque sera ouverte aujourd'hui comme les autres dimanches, pour le prêt des livres.

L'accident de la rue Neuve-de-Roubaix. — Le domestique blessé vendredi en tombant de son camion se nomme Charles Declercq, âgé de 20 ans. Il est soigné à son logement à l'auberge du Saint Nicolas, rue de la Cloche. Son état paraissait assez satisfaisant le lendemain.

Les Prévoyants de l'Avenir. — La commission de la 293e section, rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 4 janvier, de 10 heures à midi, au siège de la section, ancien Petit Château, rue du Moulin Fagot, 99.

Le personnes qui désireraient se faire inscrire ou prendre connaissance des statuts peuvent assister à la réunion. La commission rappelle aux sociétaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 25 janvier 1891 au lieu du 2e dimanche du mois.

Bondues. — Un pensionnaire de l'hospice de Bondues, H. Bernard, vieux soldat d'Afrique, s'est démis hier la cheville de la jambe droite en tombant.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

Croire tout découvert est une erreur profonde,
C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.
La preuve en est à Croix, chez un bon parfumeur,
Chez FERRAILLE, qui vient d'avoir le grand honneur
D'inventer un parfum d'une saveur extrême
Qu'il met en ses savons aussi doux que la crême.

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 50393d

LILLE

Le nouveau recteur de l'académie de Lille. — M. Bayet, doyen de la faculté des lettres de Lyon, remplace à Lille M. Couat, en qualité de recteur de l'Académie de Lille.

Sa nomination a été signée dans le conseil des ministres de samedi.

M. Bayet sera très prochainement installé dans ses nouvelles fonctions.

Les trains des délégués sénatoriaux. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a pris les dispositions suivantes à l'occasion de l'élection sénatoriale qui aura lieu à Lille le 4 janvier.

Il sera organisé dimanche soir, au départ de Lille, un train pour Valenciennes dédoublant celui quittant Lille à 8 h. 10 soir.

Le train de dédoublement partira de Lille à 9 h. 5 soir, il desservira toutes les stations intermédiaires jusqu'à Valenciennes, et les voyageurs pour la direction d'Aulnoye et Hirson pourront continuer par le train ordinaire n° 2347, dont le départ de Valenciennes sera reporté à 10 h. 45 soir, et qui arrivera à Aulnoye assez tôt pour donner la correspondance du train 2021 partant de cette gare vers Hirson à minuit cinquante.

Ce train supplémentaire partant de Lille à 9 h. 05 soir *n'aura lieu qu'en cas où il y aurait un troisième tour de scrutin.*

De plus, le train 193 ferait exceptionnellement arrêt de minuit 30 à minuit 31, dans la nuit de 4 au 5 janvier, à Esquelbecq.

Les coupons de retour délivrés pour Lille, le samedi 3 et le dimanche 4 janvier, seront exceptionnellement valables jusqu'au lundi 5 inclusivement.

UNION DES ACHATS

SECTION DE ROUBAIX-TOURCOING

Economie. — Epargne.
Rentes viagères garanties
par l'Etat — Assurances gratuites sur la vie, contre l'incendie, contre les accidents, etc. — Constitution de dots aux enfants. — Assurance d'un capital aux jeunes soldats à leur départ pour le régiment et à leur retour dans leurs foyers. — Participation aux tirages de valeurs à lots. Voyages gratuits, etc.

L'*Union des Achats* met à la disposition du public des bons d'achats qui sont acceptés comme argent comptant dans toutes les maisons adhérentes. (*Voir plus loin la prem ère liste.*)

Ces bons sont vendus avec une réduction de *dix pour cent* sur leur valeur nominale; c'est-à-dire que des bons qui représenteront, dans les magasins de l'*Union*, lors du paiement d'un achat eu d'une facture quelconque — à crédit comme au comptant — *cinquante centimes, un franc* ou *cinq francs*, ne coûteront au public que *quarante-cinq centimes, quatre-vingt-dix centimes, quatre francs cinquante centimes*.

Voilà un premier avantage bien palpable pour les acheteurs.

Les maisons adhérentes s'engagent à ne pas majorer leurs prix ordinaires, leurs prix courants ; celles qui manqueraient à cet engagement seraient exclues de l'*Union des Achats*; c'est par l'extension d'affaires que leur apportera la combinaison, par l'accroissement continu de leur clientèle qu'elles récupéreront le sacrifice qu'elles consentent.

Mais l'économie n'est pas tout; l'épargne, le repos et la sécurité pour la vieillesse, le sort des enfants prématurément privés de leurs parents, sont l'une des préoccupations légit mes du plus grand nombre.

Eh bien, ce souci pourra disparaître pour tous les consommateurs de Roubaix, de Tourcoing et des communes des cantons qui feront leurs paiements au moyen des bons de l'*Union des Achats*.

A chacun des bons de l'*Union* est attachée une souche, un talon. Il suffira, en faisant ses paiements, de détacher et de garder ces souches, ces talons, et quand on en aura un certain nombre, de les apporter à la librairie du *Journal de Roubaix* ou de les remettre aux porteurs de journaux, contre un reçu provisoire, et on recevra, en échange, soit des titres *garantis par l'Etat ou par une Mutualité* au choix de l'intéressé, et assurant une rente viagère à un certain âge, soit des polices d'assurances souscrites par des Compagnies très honorables et très solides, polices au moyen desquelles on aura la certitude, ou de laisser à sa femme et à ses enfants une certaine somme en cas de décès du chef de famille, ou de constituer une dot à un ou à plusieurs enfants.

Si l'on préfère s'assurer contre les accidents, contre l'incendie ou bien recevoir une indemnité en cas de maladie grave ou d'incapacité de travail, l'*Union des Achats* en fournit encore les moyens et donne comme garantie la signature de nos grandes compagnies.

Nous croyons qu'on est arrivé aux combinaisons les plus avantageuses, grâce au groupement d'un certain nombre de maisons et à l'étude approfondie qui a été faite des divers systèmes d'épargne et d'assurances offerts par l'Etat, par les Sociétés financières et par les Mutualités.

Avantages assurés aux personnes faisant leurs paiements AU MOYEN DES BONS DE L'« UNION DES ACHATS »

1re COMBINAISON

La librairie du *Journal de Roubaix* et les porteurs de journaux acceptent en paiement comme argent comptant, les *Souches* des Bons de l'*Union des Achats*.

La souche du bon de 0,50 c. est reprise pour 1 c. (cinq souches pour un numéro du journal).

La souche du bon de 1 franc est reprise pour 2 c. 1/2 (2 souches pour un numéro du Journal.)

Deux souches de bons de 5 francs sont reprises pour 25 c. On peut au moyen de ces souches payer son journal, ses impressions, ses livres, ses fournitures de bureaux, etc., etc.

2me COMBINAISON. — **Soins gratuits du Médecin et rente viagère garantie par l'Etat**

En utilisant chaque mois, pour ses paiements, cinquante bons d'un franc ou dix bons de 5 francs, on ne débourse que 45 francs et on a pour une valeur de 50 francs en denrées ou marchandises ; on peut en versant ses souches à la fin des deux premiers mois, avoir les soins gratuits d'un médecin pendant toute une année *pour deux personnes* ; puis, en continuant ainsi, chaque mois, on reçoit un titre de la *Caisse nationale de retraites pour la vieillesse* qui garantit une rente viagère à partir de 50 ans. Cette rente varie suivant l'âge. Un homme de trente ans, qui dépensera ainsi 45 francs par mois au moyen des bons de l'*Union des Achats*, aura une rente viagère de cent cinquante francs à l'âge de soixante ans. Il aura en outre économisé en trente ans une somme de *dix-huit cents francs*, plus les intérêts.

S'il dépense 90 francs par mois, au moyen des bons de l'*Union des Achats*, il aura 1° cent francs de marchandises; 2° les soins gratuits du médecin pour lui, sa femme et deux enfants; 3° une rente viagère de *trois cents francs* à l'âge de soixante ans, — toujours *avec la garantie de l'Etat* — il aura économisé *trois mille six cents francs* plus les intérêts.

3me COMBINAISON. — **Soins gratuits du médecin et rente après quinze ans avec la « Garantie Foncière » société coopérative mutuelle.**

En utilisant chaque mois cinquante bons d'un franc, ou dix bons de cinq francs, on débourse quarante-cinq francs, on a pour cinquante francs de denrées ou de marchandises et on a droit : 1° aux soins gratuits du médecin et 2° après quinze ans — quel que soit l'âge — à une rente viagère de *quatre cents francs* par an, et à un patrimoine de *trois mille francs*, au moyen de la combinaison offerte par la *Garantie Foncière* société coopérative mutuelle dont l'ingénieux fonctionnement est basé sur la propriété, sur la terre.

4me COMBINAISON. — **Assurances contre l'Incendie**

Avec les souches de l'*Union des Achats*, on peut s'assurer gratuitement contre l'incendie. Il suffit d'indiquer, à la librairie du *Journal de Roubaix*, la Compagnie de son choix : l'agent de cette Compagnie est informé et la librairie paie, chaque année, la prime d'assurances, en échange et au prorata des souches qu'on lui remet.

5me COMBINAISON. — **Assurances militaires**

A l'âge de vingt et un ans, tous les Français valides sont appelés sous les drapeaux. Pendant la durée du service militaire, ils n'ont souvent d'autres ressources que la solde plus qu'insuffisante du régiment; quand vient la libération, ils attendent parfois longtemps avant de retrouver un emploi; s'ils réussissent à reprendre leur profession ou le métier qu'ils avaient abandonné, le préjudice causé par cette interruption n'en subsiste pas moins et ils ne peuvent songer à se créer un établissement sérieux avant plusieurs années de travail.

Tous ceux qui feront désormais leurs paiements en se servant des Bons de l'*Union des Achats* pourront, sans aucun sacrifice, et en réalisant même une notable économie, remédier, pour leurs enfants, à ce double inconvénient.

En échange de 70 souches de bons d'un franc par mois ou de 14 souches de bons de cinq francs, on peut assurer à un enfant de dix ans :

1° 100 francs à l'âge de 20 ans (au moment de son tirage au sort);

2° Une rente annuelle de 60 francs payable par trimestre et d'avance quand l'assuré sera militaire;

3° A l'expiration de ses trois années, un capital de *cinq cents francs*.

On peut, en doublant ou triplant le nombre de souches, doubler ou tripler le capital et la rente.

Cette combinaison est garantie par deux polices souscrites par des Compagnies d'assurances.

5me COMBINAISON. — **Assurances sur la vie**

Les souches de l'Union des achats peuvent être utilisées pour assurer un capital aux enfants en cas de décès prématuré du père ou de la mère de famille.

A vec cinq souches de bons d'un franc par semaine on peut assurer *quatre cents francs* c'est-à-dire qu'un ouvrier ou employé de trente ans qui fera en moyenne cinq francs de dépenses par semaine chez les fournisseurs adhérents (boulangers, brasseurs, épiciers, bouchers, marchands de vêtements, de chaussures, etc., etc.) pourra, par le moyen des souches de l'*Union des Achats*, assurer *quatre cents francs* en cas de décès, à sa femme ou à ses enfants.

Un ménage de trente ans qui fera en moyenne cent francs de paiements par mois (3 fr. 33 par jour) chez tous ses fournisseurs réunis, pourra assurer à ses héritiers un capital de *deux mille cinq cents francs*, ou encore 1 250 francs en cas de décès du père et 1250 francs en cas de décès de la mère.

La somme à verser en cas de décès pourrait être augmentée proportionnellement à la valeur des souches versées. Un ménage faisant 300 francs de dépenses par mois aurait droit à une assurance de *sept mille cinq cents francs* en cas de décès du chef de famille.

7me COMBINAISON. — **Assurances des Enfants**

En payant ses fournisseurs au moyen des bons de l'*Union des Achats*, on peut constituer une dot à ses enfants.

En utilisant les souches de cent bons d'un franc par mois ou de vingt bons de 5 francs, soit cent francs de dépenses (3.33 par jour) on assurerait à un enfant de cinq ans, une somme de *douze cents francs*, en cas de vie, à l'âge de vingt ans.

Avec le même chiffre de bons, on peut assurer un capital de *mille francs* à un enfant de dix ans, payable à lui